

Thème : Toute l'actualité du droit des sociétés en 2 heures

Date : Mardi 17 mars 2026 de 12h00 à 14h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

Objectifs :

- Mettre à jour ses connaissances en droit commun et en droit spécial des sociétés
- Identifier les enjeux actuels et sensibles en droit des sociétés
- Suivre l'actualité législative et jurisprudentielle du droit des sociétés

Méthodes mobilisées :

Programme :

I. Droit commun des sociétés

- A. Le contrat de société et la personne morale
- B. Les acteurs : les associés / les dirigeants
- C. Les crises : nullité / abus responsabilité
- D. Les évolutions : cession / transformation / dissolution

II. Droit spécial des sociétés

- A. Société civile
- B. SARL
- C. SAS
- D. SA

Moyens pédagogiques :

Intervention orale interactive et communication du support avec les principales décisions et réformes analysées

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Madame Elsa GUEGAN, professeur à la faculté de droit de Poitiers

Informations importantes :

- Tarifs :
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ les deux heures de formation (hors abonnement) - **65€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 80€ les deux heures de formation (hors abonnement) - **65€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.